L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 MARS 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 22 MARS

Pour inscrire des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par G. de Porte—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une magnifique maison en bois, à étage, rue Kerlerec, près de l'Esplanade.—La magnifique et vaste bâtisse à l'épreuve du feu, connue sous le nom de Lees Warehouse, rues Nouvelle-Levée et Fulton—une maison confortable, rue des Grands-Hommes, entre Port et Enghein.

Par Robinson et Nash—à midi, au potager 22 du Deuxième District, la goëlette anglaise Rebecca.

Par Pendant-quartier-maître—à 10 heures, à la Presse Pellicon, rue Tchoupitoulas, cent chevaux.

Par Ch. E. Forstall—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, propriétés de valeur sur les rues Remparts et Lafayette—des actions de Southern Oil Company, et du corps du Sun Insurance Company.

Par W. E. Bonnell—à sa salle d'encan, rue de l'Union, magnifique plaqué, de table.

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan, treize barriques vin du Rhin, des chiens de Boston, quincaillerie et papiers tapisses.

Aussi: au No 47 de la rue des Magasins, drèche.

Par Montgomery & Bro—à leur salle d'encan, une grande facture de chaises, un assortiment général de meubles—aussi, au No. 33, de la rue du Commerce, entre Lafayette et Girod, des bouteilles vides et du vin d'Écosse—aussi aux écuries de P. Lisner, rue Gravier, des chevaux appareillés, des chevaux de selle, cabriolets, buggys, &c.

Aussi: au No 60 de la rue du Camp, ale et porter, sur la Levée, au pied de la rue Girod, mules.

Par J. C. Mohan—à sa salle d'encan, rue Bienville, grande vente de marchandises sèches.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, chaussures et chapeaux.

Par Soulé & Coppens—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, le célèbre yacht Lillie, à deux mâts meublé au vieux Bassin.

Par J. P. Sabouron—au No. 52, de la rue Gravier, jambons, porc, farine, vin rouge, whisky, &c.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, habillements de saison et chapeaux.

Par Vincent & Co—au No 38 de la rue de Chartres, toile d'Irlande, jaconats, coutils, cotons, &c.

L'opposition en France.

Lorsque les républicains français, renonçant au système d'abstention qui les avait tenus, pendant plusieurs années, éloignés des affaires publiques, se décidèrent à prêter serment à la constitution impériale pour pouvoir entrer à la chambre des députés, ils avaient un beau rôle à jouer : celui de constituer une opposition loyale et impartiale qui eût accepté sincèrement le point de départ des institutions politiques données à la France afin d'arriver plus sûrement et plus vite au but que Napoléon III avait indiqué lui-même comme le couronnement de l'édifice. Pour cela, l'opposition devait se montrer sage, réservée et pratique dans les questions intérieures, nationale et patriotique dans les questions extérieures. Elle devait rivaliser avec le gouvernement de zèle et d'efforts dans la grande œuvre qu'il avait entreprise de rendre la France heureuse et prospère au dedans, forte et respectée au dehors. L'opposition eût ainsi grandi dans l'estime du pays et eût acquis le droit de faire écouter ses conseils ou accueillir ses justes demandes d'un gouvernement qui eût appris à respecter ses motifs et à honorer son patriotisme.

Mais il semble que les députés démocrates aient suivi la contre-partie de ce programme et qu'ils aient pris à tâche de rendre leur opposition injuste, tracassière, stérile et anti-nationale. Provoquer dans le pays une agitation funeste, et créer le plus d'ennemis possible au gouvernement impérial paraît avoir été et être encore leur unique préoccupation.

A l'intérieur, ils ne songent qu'à créer des embarras à l'administration, et ils donnent à celles de leurs réclamations qui reposent sur une base juste une forme acerbe propre à les faire accueillir par une fin de non recevoir. A l'extérieur, ils font bon marché des intérêts français et n'ont nul souci de l'honneur du drapeau ; leur ambition paraît être d'obtenir les applaudissements des ennemis de la France.

Certes, nous aimons la liberté, et dans un débat où sont en cause deux des plus précieuses prérogatives d'un peuple libre : la liberté de la tribune et la liberté de la presse, nos sympathies sont du côté du peuple qui en réclame la jouissance. Mais nous ne pouvons que déplorer la méthode employée par les députés de l'opposition démocratique, car elle nous paraît de nature à retarder la réalisation des vœux qu'ils formulent d'une si étrange façon. On dirait qu'ils ont à cœur de faire regretter au gouvernement de l'Empereur les concessions que celui-ci a faites spontanément, en sapant le gouvernement dans sa base et en lui jetant l'outrage et l'injure avec une partialité et une injustice sans pareille. C'est une tactique maladroite, car elle ne peut engager le pouvoir à se désarmer des moyens de répression qui sont sa sauvegarde. Mais le but de ceux qui l'emploient est précisément d'empêcher le gouvernement d'être libéral, afin de le rendre impopulaire. Ce n'est pas la liberté qu'ils veulent obtenir, c'est la révolution qu'ils appellent secrètement de leurs vœux ; car, chose triste à dire, ils ne sont pas encore appris depuis 1848 que la violence est l'ennemie de la réforme.

Le premier orateur que l'opposition radicale ait mis en avant, dans la discussion générale de l'adresse au corps législatif, M. Glais-Bizoin, qui joue à la chambre le rôle d'enfant terrible que M. de Boissy remplit au sénat. Voici quelques-unes des amabilités qui ont valu à cet orateur des rappels à l'ordre et des interruptions orageuses :

Parlant de la liberté, il dit :

« ce bien plus sacré que la vie, dont on ne saurait accepter la privation sans se rendre complice de cet état de déchéance morale où notre patrie est tombée aux yeux des nations libres. (Exclamations et rumeurs.)

Non content de pousser le mauvais goût et l'inconvenance au point de ne jamais désigner l'empereur que par ces mots: l'auteur du discours de la couronne, l'auteur de la Constitution, et autres expressions du même genre, il pousse au renversement de l'empire par des allusions directes.

Cette expédition, dit-il en parlant du Mexique, quelle que doive être son issue, serait un bienfait si elle pouvait servir de leçon au pays et lui démontrer le danger qu'il y a à mettre le soin de ses destinées à la discrétion d'une volonté. (Nouveau bruit.)

Plus loin, nous trouvons encore cette phrase :

Sous le gouvernement absolu, nos pères ont été soumis à bien des vexations, à bien des servitudes, mais je défie qu'on trouve dans le passé quelque chose qui soulève autant la conscience. (Violentes interruptions.)

Enfin, il fait une sortie tellement inconvenante contre les ministres qu'il oblige le ministre d'Etat, M. Rouher, à lui dire : «ce n'est pas là de la politique, c'est de la pasquinade.» — mot dur, mais qui caractérise justement une harangue pitoyable par le fond comme par la forme et qui ne peut que desservir la cause que M. Glais-Bizoin prétendait défendre.

La passion politique aveugle tellement les membres de l'opposition radicale qu'ils n'ont pas compris que le plus sage parti pour eux était d'abandonner M. Glais-Bizoin à son sort, sous peine de voir rejaillir sur eux le ridicule dont il s'était couvert. MM. Pelletan, Jules Simon, Garnier Pagès et Jules Favre, en réclamant contre le mot employé par le ministre, ont en quelque sorte endossé les sottises qu'il avait qualifiées, et ils n'ont fait preuve en cela ni de tact ni d'intelligence.

Il vient de se former dans la Chambre une sorte de tiers-parti qui se compose de membres d'une opinion modérée, amis sincères du progrès et de la liberté. Ce nouveau parti est appelé à jouer un rôle important dans la session actuelle, et il continuera une opposition utile qui réparera le mal que pourraient faire à la cause de la liberté la violence et les maladresses de langage des députés radicaux.

Voici un amendement au projet d'adresse proposé par trente-six députés.

« 12e PARAGRAPHE

Par MM. Buffet, Chevandier de Valdrôme, Genton, Martel, le marquis de Talhouet, Maurice Richard, le comte de Chambrun, Lambrecht, Jules Brame, le baron de Janzé, le baron Lespérut, le marquis d'Andelarre, Ancel, Plichon, de Dalmas, le baron de Ravinel, le baron Eschassériaux, le vicomte de Rambourgt, le colonel Réguis, Kolb-Bernard, Latour-du-Moulin, Lecesne, Saint-Pierre, le vicomte de Grouchy, le comte Hallez-Claparède, Guilloutet, des Rotours, Caselli, Lefébure, le général Lebreton, Stievenart-Béthune, Goerg, Planat, Malézieux, Javal, de Wendel, le marquis de Torcy.

Au lieu de : «Cette stabilité n'a rien d'inconciliable, etc.»

Rédiger comme suit cette partie du paragraphe :

«Cette stabilité n'a rien d'incompatible avec le sage progrès de nos institutions. La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées.

«Aussi le Corps législatif croit-il aujourd'hui être l'interprète du sentiment public en apportant au pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de cinq années nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité. La nation, plus intimement associée par votre libérale initiative à la conduite de ses affaires, envisagera l'avenir avec une entière confiance.»

Le paragraphe commence au texte de l'adresse : «Assurer le travail et le crédit, etc.»

Entre une majorité complaisante prête à tout approuver et qui ne donnait qu'un concours passif au gouvernement et une minorité animée seulement d'une hostilité systématique, il y avait place pour un parti d'hommes sérieux, ennemis des révolutions, mais partisans du progrès et qui se faisaient un devoir d'éclairer le gouvernement par des discussions impartiales, sans parti pris de contradiction. C'est cette position que vien-

ment de prendre les honorables députés dont les noms sont en tête de l'amendement. Il leur appartient de faire contrepoids aux déclamations passionnées et aux attaques agressives qui n'ont d'autre mobile que l'esprit de parti, et montrant l'influence réelle que peuvent obtenir dans les conseils du gouvernement de hautes intelligences mues par un amour sincère du progrès et mises au service d'idées sagement libérales.

LES PECHERIES MARITIMES DES PROVINCES BRITANNIQUES.

Le refus des Etats-Unis de renouveler le traité de réciprocité avec les provinces britanniques va priver les pêcheurs américains du droit de pêche dans les eaux anglaises. Nous lisons, en effet, dans la *Minerve* du 13, à propos du New Brunswick :

Le Lieutenant-Gouverneur vient de lancer une proclamation défendant aux pêcheurs américains de pêcher dans les eaux de la colonie à partir du 17 mars prochain.

Or, voici ce qui s'est passé à ce sujet dans la Chambre des Représentants, à Washington.

M. Pike (Maine) a demandé l'autorisation de présenter la résolution suivante :

Attendu que les gouvernements de diverses provinces britanniques ont publié, avant d'arrêter, nos flottilles de pêcheurs afin qu'elles se rendent pas dans les pêcheries avoisinant leurs côtes, et ont ainsi trahi le désir de renouveler les réclamations déraisonnables faites avant la négociation du traité de Réciprocité et d'inquiéter en même temps notre commerce.

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de la marine sera requis d'envoyer une force navale sur les terrains de pêche, afin de protéger nos citoyens dans la jouissance des droits que leur a reconnus le traité de 1783.

Plusieurs membres ayant refusé d'admettre cette résolution, M. Pike a consenti à la retirer.

Mais la difficulté n'est qu'ajournée, et il y a là une source sérieuse de troubles pour l'avenir.

NOUVELLES D'EUROPE.
(Par voie télégraphique)
Halifax, 15 mars.

Le vapeur *Africa*, parti de Liverpool le 3 et de Queenstown le 4 courant, est entré dans ce port. Il apporte deux jours de nouvelles européennes, dont voici le sommaire.

FRANCE.

La discussion générale du projet d'adresse s'est terminée le 28 février.

La discussion de l'adresse continuait sans incident nouveau au corps législatif.

Le bruit courait que le maréchal Canrobert devait succéder en Algérie au duc de Magenta, qui prendrait le commandement de l'armée de Paris.

GRANDE-BRETAGNE.

Le prince de Galles a été indisposé.

Les arrestations continuent en Irlande, où l'on saisit des armes.

La suspension de l'*habeas-corpus* n'a pas causé en Irlande l'agitation que l'on semblait redouter. Les arrestations continuent sans provoquer de révolte ni même de tumulte. La Chambre des communes a été saisie d'une motion de M. White, réclamant des économies dans les budgets de la marine et de la guerre. Les partisans du ministère ont facilement démontré que, pour une pareille demande, le moment était mal choisi. «Il faut être prêt, à dit M. Laing, pour une guerre qui peut éclater d'un moment à l'autre.»

ESPAGNE.

Le maréchal O'Donnell a présenté au congrès un projet de loi qui fixe l'effectif de l'armée espagnole, pour l'année 1866, à 85,000 hommes.

AUTRICHE.

Un télégramme de Pesth transmet une analyse sommaire des réponses que l'empereur François-Joseph a faites aux adresses qui lui ont été remises par des députations de la chambre des magnats et de la chambre des députés composant la diète hongroise.

C'est le 27 que les députations ont été admises en présence de l'empereur. A celle des magnats il a annoncé la prochaine publication de sa résolution, sous forme de rescrit. Il a dit qu'il attendait de la première chambre que, fidèle à sa mission traditionnelle, elle suivrait la voie indiquée par le discours du trône, et aiderait, par sa sage modération, au succès de ses intentions paternelles. C'est avec une intention sincère, mais aussi avec une ferme résolution, qu'il a pris l'initiative dans une direction dont il ne pourrait s'écarter sans porter atteinte à ses devoirs de souverain et sans compromettre le droit. L'empereur a dit, en terminant, qu'il comptait sur les dispositions patriotiques de la chambre des magnats.

A la députation de la deuxième chambre, il a dit qu'il allait répondre incessamment, avec une franchise sans réserve. «Mon séjour prolongé à Pesth, a-t-il ajouté, avait pour but de connaître par moi même, les vœux réels du pays. Les manifestations réitérées de la confiance publique ont produit sur moi une impression tout aussi favorable que l'unanimité qui s'est manifestée au sujet du but et du résultat final à atteindre. C'est pour cela que j'ai vu avec le plus grand regret surgir, dans le cours des débats, des appréhensions se rapportant aux modes d'exécution que j'avais indiquées.» L'empereur croit que ses appréhensions ne paralyseront pas la bonne volonté que tous doivent avoir d'arriver au résultat final, et il le désire d'autant plus qu'il est pénétré de la conviction qu'il doit, dans l'intérêt même de toutes les populations de la monarchie, maintenir avec fermeté les principes fondamentaux émis dans le discours du trône.

PRINCIPAUTÉS.

La nouvelle de la révolution de Bucharest a produit en Russie une impression fâcheuse. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* déclare que la révolution roumaine a été, non-seulement une violation de la loi intérieure, mais encore, par suite de la proclamation d'un prince étranger, une violation des traités.

ARRIVAGE DE NEW YORK—Le vapeur *Monterey*, parti de New York le 10, est arrivé ici, hier matin, avec une douzaine de passagers de chambre et une vingtaine de passagers d'entrepont.

NOUVELLES MUNICIPALES—Le contrôleur Mohan est entré hier matin dans l'exercice de ses fonctions.

Le trésorier de ville ne peut être élu avant mardi prochain, jour de séance du Conseil municipal. Dans la même séance, il sera également procédé à l'élection du voyer.

Le commissaire des rues a fait, nous assure-t-on, divers changements dans le personnel de son département administratif.

M. John W. Overrall, nommé secrétaire de la mairie par M Monroe, occupe cette position auprès de M. Clark, maire intérimaire.

M. W. J. Ahern, contre l'élection duquel, comme recorder du Premier District, il existe une protestation, n'a pu obtenir sa commission.

ELECTIONS CONTESTÉES—Trois contestations électorales ont été portées devant la Sixième Cour de District ; la première est celle de M. Stoddart Howell contre M. Mohan pour le contrôle de ville ; la seconde de M. Joseph Gros contre M. Ahern pour la place de Recorder du Premier District, et la troisième de M. E. Staës contre M. Gastinel, pour la place de Recorder du Second District.

THEATRE DE L'OPERA.—La représentation de ce soir est la première représentation à bénéfice. Le bénéficiaire, M. Fernando, est un artiste consciencieux qui a rempli l'emploi de baryton dans plusieurs grandes villes de France. Il a choisi un spectacle qui nous permettra de le juger mieux que nous n'avons pu le faire comme chanteur. Le délicieux opéra-comique de Paer, *Le Maître de Chapelle*, et le grand air de *Charles VI* lui fourniront l'occasion de déployer tous ses moyens. Le programme comprend, en outre, la jolie comédie d'Alfred de Musset, *Un Caprice*, et un vaudeville populaire, *La Corde sensible*. Nous espérons que les habitués du théâtre s'empresseront de répondre à l'appel qui leur est adressé par le bénéficiaire.

CANDIDATURE—Parmi les candidatures qui seront soumises à la prochaine convention démocratique nous remarquons avec plaisir celle de M. S. P. De Labarre pour le greffe de la Deuxième Cour de District. Cet honorable citoyen a de nombreux titres qui le recommandent au choix de la convention.

LA QUARANTAINE.

L'ordre suivant modifie les conditions de la quarantaine contre le choléra :

Quartier-général, département de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 19 mars 1866.

Ordre général No. 27.

I. L'ordre général suivant du quartier-général de l'armée, est republié pour servir d'information et de guide à tous ceux que cela concerne :

« Quartier général de l'armée.
» Washington, 15 mars 1866.

» Sur la recommandation du chirurgien général, les commandants des départements de la Virginie, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Georgie, de la Floride, de l'Alabama, du Mississippi, de la Louisiane et du Texas devront se conformer aux instructions suivantes :

» 1o. Tous navires arrivant dans les ports ressortissant à leur département et venant de ports infestés du choléra, mais n'ayant eu aucun cas pendant leur traversée, seront soumis à une quarantaine de quinze jours et à une fumigation complète.

» 2o. Tous les navires qui ont eu le choléra à bord, pendant leur traversée, seront soumis à une quarantaine de quinze jours à partir de la terminaison du dernier cas, et à une fumigation complète.

» 3o Dans l'exécution de cet ordre, les commandants prendront conseil, et, au besoin, requerront l'assistance des officiers de la marine à proximité, et correspondront directement avec le secrétaire de la marine.

» Par ordre du lieut.-général Grant.
» E. D. TOWNSEND, a. a. g.»

II. Les ordres généraux Nos. 21 et 23, série courante, de ce quartier-général, sont par le présent modifiés conformément aux dispositions de l'ordre ci-dessus du Lieut.-Général.

Par ordre du maj.-gén. E. R. S. Canby.
WICKHAM HOFFMAN, a. a. g.
Officiel : NATHANIEL BURBANK, a. a. g.

SAVON O. K. DE PYLE.—Le dernier perfectionnement apporté dans la fabrication de ce savon ne laisse plus rien à désirer, et ce qu'il permet de réaliser une notable économie de temps et d'argent. Les ménagères, en employant le savon de Pyle, dépenseront moitié moins qu'en achetant les savons jusque ordinaires [illegible] du premier équivalent à trois livres de ceux-ci. En effet, avec une livre de l'O. K. on fait trois d'excellent savon mou, que [illegible] pour le blanchissage. Le savon de Pyle est en vente chez A. D. Grieff, 48 & 50, Vieille-Levée.

LES DROITS DE DOUANE.

Nous lisons dans un journal de New York :

Mauvaise nouvelle pour nos importateurs et surtout pour les consommateurs de vin. Le comité des voies et moyens de la Chambre, qui met à la recherche de la matière imposable une ardeur et une ingéniosité au-dessus de tout éloge, a passé, dans sa haute sagesse, qu'aucun produit n'était plus directement désigné à ses fructueuses sévérités que le vin. Aussi vient-il de recommander au Congrès d'élever de *cent pour cent au moins* les droits d'entrée sur ce produit. Une société de tempérance n'aurait pas mieux fait.

A propos de l'augmentation projetée des droits de douane, nous devons signaler la vive opposition que rencontrent les tendances protectionnistes de la majorité du Congrès dans l'Ouest et dans le Sud. Un mouvement considérable s'est organisé dans ces régions en faveur du libre échange et il prend chaque jour plus de consistance. A Chicago, à Cincinnati, à St Louis, à la Nouvelle Orléans, des meetings nombreux ont eu lieu dans le but de préconiser les doctrines libre échangistes, auxquelles se sont ralliés les principaux organes de la presse. Le *Times* de la Nouvelle Orléans, qui est un des principaux champions du libre échange dans le Sud, signale l'immense chemin qu'a fait l'idée depuis la fin de la guerre. "De toute part, dit-il, surgissent des sociétés qui s'organisent sous le nom de "Free Trade Leagues ;" elles exposent à l'opinion l'errement à l'injustice de la protection, dont quelques uns seulsprofitent aux dépens de la masse. Le commerce a pris son origine dans les besoins réciproques des membres de la famille humaine. L'échange des produits a eu lieu, et les avantages se sont répartis en raison des conditions favorables de la production. Un pays produit une chose avec peu de labeur ; s'il échange cette chose qu'il acquiert à bon marché contre un produit également obtenu à peu de frais dans d'autres pays, il résultera de cet échange un bénéfice mutuel. C'est le commerce dans sa notion naturelle et juste. Mais qu'on impose un droit d'entrée à ce qu'on reçoit ainsi en retour de ses propres produits, ça devient non-seulement la substitution d'une loi artificielle, mais aussi un impôt injustement perçu sur le consommateur. Le comité central de l'association du libre échange siége à New York.—L'écrivain Wm Cullen Bryant et Astor Busted sont à la tête du bureau. Cette société déclare que tout homme a le droit de livrer ses produits sur tout marché étranger qu'il se choisit, et d'importer en retour n'importe quelle marchandise, sans que l'on puisse le frapper d'un tribut."

LÉGISLATURE.

SÉNAT—Séance du 21.

Une communication de la chambre informe le sénat qu'elle a approuvé l'acte pour autoriser la mise à bail du chemin de fer des Opelousas ; aussi l'acte pour autoriser l'enlèvement des obstructions dans le bayou Holmes, et qu'elle a donné son concours à une partie des amendements du sénat, tout en le refusant pour un acte déterminant les devoirs et la rémunération de l'imprimeur d'Etat.

La chambre demande la signature du président aux bills qui suivent :

Acte de secours pour Sarah L. Chisholm ;

Acte pour autoriser le gouverneur à émettre des certificats de dette jusqu'à concurrence de $500,000 ;

La résolution jointe relative aux bâtisses du département académique ;

Acte faisant des allocations pour le payement des dépenses contingentes de l'assemblée générale ;

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, etc.

Sur la proposition de M. Kenner, le règlement est suspendu et le sénat vote l'acte relatif à un chemin de fer planchéié du bord oriental de Red Chute, dans la paroisse de Bossier, au bord oriental de Red River, en face de Shreveport.

Est référé au comité de finance l'acte de secours pour M. Bringier.

Sur la proposition de M. Foute le Sénat passe l'acte de secours pour l'Université de la Louisiane.

Est référé au comité des travaux publics l'acte pour améliorer la navigation du bayou Cornellle.

M. Munday présente un acte relatif aux appels, interjetés depuis le 1er juin 1860.

M. Taylor présente une résolution chargeant le comité judiciaire d'examiner la question de savoir si un membre du bureau des commissaires de levée peut occuper légalement un siége dans l'assemblée générale, et de faire un rapport.

Sur motion de M. Kenner l'acte est formulé de la manière suivante : «Si un membre de l'assemblée générale peut légalement être aussi membre du bureau des commissaires de levée.»

M. Wilcoxen présente une résolution pour accorder à chacun des pages du sénat $25 d'extra à prendre sur le fonds des dépenses éventuelles. Adopté.

Une communication de l'Exécutif annonce que son Excellence le gouverneur a approuvé et signé les bills qui suivent ;

Acte supplémentaire à un acte pour incorporer la ville de Carrollton.

Acte pour légaliser les contrats entre Mme S. Boone et Elizabeth Collahan, relatifs à un ferry à Simmsport.

Sur la motion de M. Newton, de Morehouse, le sénat discute et réfère au comité judiciaire un acte relatif aux témoins cités devant le grand juri. Cet acte prescrit le serment de secret aux témoins appelés pour la grande enquête.

Est référé au comité judiciaire un acte concernant les condamnés au pénitencier d'Etat ; cet acte remplace l'acte présenté pour reconnaître la prison de la paroisse d'Orléans comme le pénitencier d'Etat pendant la guerre.

Sur motion de M. Kenner le bill de la chambre qui autorise la compagnie du chemin de fer de Vicksburg et Shreveport à changer le terme occidental de la ligne.

Le bill relatif aux frais d'organisation de la milice est, à la requête de M. Barrow, référé au comité des réclamations, avec recommandation de faire un rapport ce matin, si c'est posible.

M. Munday demande la mise en discussion d'un bill intitulé : acte pour autoriser J. C. Prescott à poursuivre l'Etat. Pendant la discussion le sénat, sur la motion du juge Duvigneaud, s'ajourne après avoir tenu une séance secrete.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Une résolution jointe présentée par M La barre, allouant aux clercs du comité d'enrôlement une rémunération additionnelle pour leurs services. Déposée.

Sur motion de M. Solomon, le veto, par lequel le bill du sénat autorisant la compagnie du chemin de fer des Opelousas à donner la ligne à bail au plus offrant, avait été ajourné indéfiniment, est reconsidéré et le bill approuvé.

Le bill de M. McConnell, amendant la charte de la ville de manière à donner au conseil de ville le droit de fixer le salaire du maire de la Nouvelle-Orléans, est adopté et envoyé au sénat.

M. Limond, au nom du comité nommé pour examiner les charges contre certains employés du chemin de fer de Jackson a présenté un rapport qui a été envoyé à l'impression.

Sur motion de M. McConnell, les honorables D. E. Cage et J. B. Eustis, de retour de Washington, sont invités à haranguer la chambre et à prendre pour cela le moment qui leur conviendra.

Une résolution, allouant une somme additionnelle de $20,000 pour payer les dépenses contingentes de l'Assemblée générale est adoptée.

MM. Cage et Eustis prononcent alors des allocutions concernant leur entrevue avec le Président.

Sur motion de M. Walker, un vote de remerciement est offert à ces deux honorables membres pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leurs devoirs comme commissaires de la Législature.

L'hon. D. S. Cage est alors conduit au fauteuil par l'hon. J. B. Elam.

Un message du gouverneur informe la chambre qu'il a approuvé et signé nombre de bills parmi lesquels sont les suivants :

Acte autorisant les planteurs à faire des fournitures de provisions à leurs affranchis et à leurs employés.

Acte pour la protection des immigrants.

Acte faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat

Le bill de secours pour Théodore Durel et R. D. Hubbard, est approuvé.

Sur motion de M. Williamson un vote de remerciement est offert à l'Hon. J. B. Elam pour la manière habile avec laquelle il a rempli les fonctions d'orateur.

La chambre approuve le bill du sénat qui fixe les termes des cours de district.

Un bill, présenté par M. Walker, pour amender la section 1 de l'acte autorisant la vente des timbres des billets de loterie, est adopté.

Sur motion de M. Lippscomb, le comité nommé pour examiner les affaires de la Compagnie du Gaz est autorisé à tenir des séances sans *per diem* en l'absence de l'assemblée générale.

La chambre après avoir, en comité général, considéré le bill de Revenu, s'ajourne à 7 heures P. P.

Séance du soir.

SÉNAT.

Sur motion de M. Kenner, les membres de la chambre des représentants sont invités à se rendre dans la salle du sénat pour entendre le discours de l'honorable W. B. Egan, commissaire du Sénat à Washington.

La chambre a suspendu sa séance pour répondre à l'invitation.

M. Egan a dit, dans son adresse, que les commissaires avaient conféré en personne avec le président près de qui ils furent introduits par M. Hunt. Ils lui présentèrent les résolutions de l'assemblée générale de la Louisiane, résolutions approuvant sa politique, et déclarant que le peuple de la Louisiane acceptait la situation que la guerre avait faite et voulait revendiquer le caractère de bons citoyens sous le gouvernement républicain et sous la constitution des Etats-Unis.

Les commissaires donnèrent au président la garantie morale que l'Etat de la Louisiane acquiesçait entièrement à la situation.

Le président exprima beaucoup d'intérêt pour l'avenir de la Louisiane et la substance de ses remarques fut qu'il croyait entièrement à la loyauté sincère du peuple de la Louisiane.

Il dit qu'il ne céderait pas à l'importunité du parti qui voulait que lui, président, appuyât les efforts que ce parti faisait pour donner au Sud un gouvernement différent de celui du Nord.

M. Egan est d'opinion qu'il y a une classe d'hommes qui s'aperçevant que le pouvoir glisse de leurs mains, usent de toute leur influence contre le Président.

Les commissaires ont eu aussi une entrevue avec un des membres du cabinet, et cette entrevue a été très satisfaisante.

M. Egan rapporte que le Président dans le cours de ses remarques s'est servi des expressions suivantes : «Messieurs, je suis charmé de voir que vous savez fort bien ce que vous faites.»

Les commissaires louisianais reçurent aussi la visite de plusieurs extrémistes du Nord qui les invitèrent à prêter leur appui à la charte de la compagnie du chemin de fer du Pacifique pour la ligne du Nord.

M. Egan fut frappé de voir que dans les débats à la chambre du congrès les divergences sur une question se faisaient toujours remarquer entre l'Est et l'Ouest.

Les commissaires de la Louisiane se sentirent à l'aise en voyant que tous les coups se portaient sur l'Ouest, aucun sur le Sud.

Le résultat de la prochaine crise est une question qui reste ouverte. Quant à la question de la convention, c'est une affaire de temps. Le [illegible] qui s'est compromis en 1864, était et est encore un peuple loyal.

Le Président espère pouvoir reconnaître tous les droits d'un peuple loyal et il a toujours pleine confiance dans le résultat.

Après quelques autres remarques qui ont été fort applaudies, le sénat s'est ajourné.

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Pénalité contre les contrefacteurs.

BAISSE DU COTON.

Marchés du Nord et de l'Ouest.

Vicksburg, 21—Le steamer Mollie Able a passé à 10 heures hier soir allant en bas ; le steamer Clara Dolson à 2 P. M., et le Emerald à 7 P. M.

Le steamer Lady Gay a passé à 5 P. M. gagnant les hauts.

Galveston, 20—Les délibérations de la convention du Texas sont peu intéressantes. Un comité de neuf membres a été nommé pour faire une adresse au Président.

M. Barnett, unioniste, a présenté une proposition pour payer à la veuve du général Houston tout le salaire qu'il aurait reçu comme gouverneur pour son terme entier à partir du jour où il fut déposé par la convention sécessioniste.

On n'a pas reçu à Galveston plus de 500 balles de coton pendant la semaine et on en recoit moins chaque jour.

Le stock en main ne dépasse pas 7000 balles. Le Middling est à 29 c. en or. Le marché est incertain.

Le brick Florence, venant de New York, est à la barre. Le steamer Washington est parti pour New-York le 18. Le Sedgervich est retenu à la barre. Le Ladonica est en déchargement.

Washington, 21—Sénat—Le bill pour punir certains crimes contre les Etats-Unis a été discuté. Le crime de contre-façon des effets du gouvernement sera puni par 10 ans de prison.

La Chambre a passé le bill des allocations diplomatiques ; aussi le bill pour faciliter les communications commerciales, postales et militaires entre les divers Etats.

New York, 21—Le coton baisse, Ventes 3000 balles à 39 et 40 cts pour le middling.

Provisions navales, inactives ; térébenthine 87 à 90 cts.

Louisville, 21—Tabac, en baisse. Ventes 150 boucauts. Farine $7 25 ; porc, nominal à $26 ; bacon épaules 13 cts ; côtés 16¼ ; jambons 21½, maïs 60 cts ; avoine 42 ; coton 33 cts ; whisky sans changement.

St Louis, 21—Coton 34 ; farine $6 75 à $7 12½, maïs 62 à 65 cts, avoine 45 ; porc $26 12½ ; saindoux 19¼.

Cincinnati, 21.—Farine et blé inactifs et sans changement ; avoine en hausse de 1 c.—Groceries et provisions languissantes.—Porc $25, épaules 9 3/4, épaules bacon 14c, côtés 16c, saindoux 18 1/2.

Washington, 21.—A la chambre un amendement au bill des allocations diplomatiques, autorisant la nomination d'un avocat pour le Département d'Etat a passé. Les autres amendements n'ont pas été approuvés.

Le président a reconnu F. A. Santiers comme consul de Wurtemberg à Galveston.

San Francisco, 21—Des avis de Honolulu du 6 février disent que les éruptions du grand volcan ont cessé.

Les actions des mines s'améliorent.

New York, 21 mars—Farine plus active. Whiskey $2 25. Café inactif. Sucre languissant à 11 1/4 et 12 1/4. Mélasse inactive ; Porto Rico 72c. Porc $25 75. Saindoux 19 1/2.

Argent ferme à 5 et 6 0/0. Sterling 108. Or 128 1/4.

Fonds du gouvernement sans changement, excepté les 10-40s qui ont baissé de 1/8.

New York, 21—Le vapeur New York est parti pour Aspinwall. Parmi les passagers se trouvent Thomas W. Knox et un autre envoyé pour accompagner l'expédition télégraphique de San Francisco par la Chine, la Sibérie, la Russie, jusque dans l'ouest de l'Europe.

Washington, 21—Sénat—M. Brown a présenté un bill pour aider à la construction d'un chemin de fer dans la vallée du Kansas et du Neosho, mettant en connexion les grands lacs, l'Iowa, le Missouri et le Kansas avec le Texas et le golfe du Mexique. Ce bill a été référé au comité des terres publiques.

Louisville, 21.—Une convention de soldats s'est réunie ici le 6 avril. Tous les officiers et soldats qui ont servi dans les régiments du Kentucky seront admis à moitié prix dans les trains des principaux chemins de fer.

Sterling King qui a dernièrement avoué la tentative faite par lui d'assassiner le secrétaire Seward a voulu se suicider ce matin. Il est douteux qu'il puisse se remettre.

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE.—La Société Dramatique Juvénile donnera, le 27 mars, une représentation dramatique à l'Opéra, au profit de la société « *Tomina Dereck* ».

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

XXXIII—Suite.

—La table est servie dans la chambre à côté—murmura le praticien, réveillez votre compagne, et passez y tous les deux. Durant votre repas, je garderai le blessé.

Jeanneton dormait d'un sommeil léger, comme l'oiseau sur la branche. Elle était déjà debout ; elle répondit :

—Non, je ne le quitte pas. Allez-y seul, Chrysostome.

—Ma fille—insista celui-ci,—tu dois avoir autant que moi besoin de te réconforter un peu. Viens !

Et, de son côté, l'autre :

—N'ayez donc crainte, ma mie. Sans être élève d'Ambroise Paré, je m'y connais assez. Je resterai là ; je réponds de tout.

Ainsi sollicitée, peut-être encore par son appétit, Jeanneton se laissa conduire vers la porte de la chambre voisine. Mais comme le praticien voulait refermer cette porte :

—Pourquoi donc cela !—fit-elle,—il faut que nous puissions l'entendre.

—Il entendrait aussi le bruit des fourchettes et des plats—objecta-t-il,—laissez-moi donc faire et déjeunez tranquillement ; je suis là, vous dis-je, comptez sur moi.

Et, sans même attendre la réponse, il referma la porte sur eux.

Puis, durant un instant, cet homme resta immobile et prêtant l'oreille au trou de la serrure.

S'étant ainsi convaincu qu'il était bien seul avec le blessé, que personne ne le dérangerait, du moins pendant le commencement du repas, il s'en fut à pas de loup écarter les rideaux de la fenêtre, et, sur l'envers de l'un d'eux attacha une cocarde rouge.

Ce premier soin rempli, avec la même allure mystérieuse, il alla rouvrir la petite porte de l'alcôve, et parut échanger un signe avec quelqu'un qui se trouvait là, caché dans l'ombre.

Après quoi, il s'en revint vers les rideaux de la fenêtre ; par leur étroit entrebâillement, il semblait lui-même guetter un signal.

Au bout de quelques minutes à peine, ce signal lui arrivant du dehors, il s'empressa de le répéter au dedans, vers le fond de l'alcôve, et, tout aussitôt, courut se poster auprès de la porte de la salle à manger, la main sur le verrou de cette porte.

Par l'autre, par la petite, un homme était entré, ce bandit auquel ses sinistres exploits avait valu le surnom de l'Œil-Sanglant.

Il s'approcha du lit, tenant en main une longue dague.

La lame nue de cette dague, il la leva sur Raoul endormi.

Mais avant d'aller plus loin, il nous faut dire ce qui se passait, à ce moment, dans la chambre du gouverneur.

LE MARIAGE AU POIGNARD.

Depuis leur enlèvement par feu Mercurio, nous n'avons fait qu'entrevoir Andrée et Carmen.

A Tancarville, elles avaient passé seulement ; elles s'y étaient embarquées pour Honfleur.

C'était là, dans sa bonne ville si bien fortifiée, si bien défendue, presque imprenable, que le commandeur avait voulu de suite emmener sa proie.

Nature peu commune que ce damné Crillon. L'obstacle n'avait d'autre résultat que d'irriter son vouloir ; la résistance exaspérait sa passion. Peu lui importait maintenant de tomber, de mourir, pourvu qu'Andrée fût à lui.

Il y travaillait doucement sans relâche. Mais, dans la douceur même de l'orpheline, il rencontrait une énergie, une persistance, un charme angélique qui déconcertaient tous ses plans.

Et cependant, plus que jamais, il avait dans Carmen une ardente complice, une habile alliée.

L'Espagnole, non plus, ne voulait pas en avoir le démenti. Etre vaincue dans cette lutte qu'elle soutenait contre le destin, avouer sa défaite, assister au triomphe de sa rivale...... jamais !

Etrange bizarrerie d'un cœur de femme ! cette rivale, elle s'y intéressait pourtant, elle s'y attachait chaque jour davantage, elle eût tout fait pour la rendre heureuse, mais avec un autre que Raoul !

Raoul ! elle l'aimait toujours, elle espérait toujours le voir revenir à elle. Andrée était l'obstacle. Or, Andrée devenant la femme du commandeur, Raoul redevenait libre, Raoul se souviendrait peut être le présent jusqu'à reprendre avec Carmen le beau rêve d'avenir un instant entrevu.

Dans tous le cas, elle triompherait, au moins par la douleur de l'ingrat ; elle se vengerait en le voyant souffrir à son tour tout ce qu'elle avait souffert elle-même.

Etait-ce une méchante femme, dans l'acception absolue du mot ? Non. Il y avait en elle cet implacable orgueil du sang espagnol qui, plutôt que de céder, court au-devant du martyre, et s'y complait avec une sombre volupté. Il y avait aussi, plus que chez toute autre, cet éternel combat des deux instincts qui se disputent le cœur de l'homme ; *a fortiori*, celui de la femme. Carmen elle-même sous l'a confessé vers le commencement de ce récit : inspirée par son bon ange, elle pouvait s'élever jusqu'aux plus héroïques sacrifices ; s'abandonnant aux instigations de son mauvais génie, elle pouvait descendre jusqu'au crime.

Elle y était déjà descendue, elle continuait son chemin ténébreux sur cette pente fatale. N'était-ce pas elle qui, par deux fois déjà, aux Carmélites de Fécamp, au château d'Yvetot, avait livré son innocente compagne à la terrible passion du commandeur ! Le moment arrivait où, pour assouvir son insatiable vengeance, il fallait une immolation plus complète encore, l'anéantissement définitif de tout espoir, de tout bonheur pour la pauvre Andrée.

Carmen y était résolue. Mais toute cette lutte concentrée en elle-même, toutes ces douleurs, toutes ces hontes l'avaient brisée, torturée, rendue méconnaissable. Ce n'était plus la belle et fière Espagnole d'autrefois, toute radieuse d'audace, d'orgueil et de confiance en l'avenir. Son visage amaigri, décoloré, prenait la pâleur jaunâtre des cierges d'église. Ses grands yeux noirs, cerclés de bleu, avaient comme des éclairs provenant d'une flamme intérieure qui l'eût dévorée. Jusque dans son sourire, il y avait de l'amertume et de la souffrance. Déjà le remords était là.

Quelle différence avec Andrée ! En dépit des inquiétudes et des tristesses de la situation, elle conservait encore toute la fleur printanière de sa pureté, toute la grâce de ses généreux instincts, tout le charme de ses dix-sept ans. Depuis quelques jours surtout, depuis que Raoul avait pu lui dire : «Je ne suis pas ton frère et je t'aime d'amour !» un nouveau sentiment, une sorte de révélation s'épanouissait en elle et la rendait encore plus charmante, tout deux les coursiers des dangers ; lui, en combattant pour la reconquérir ; elle, en se conservant pour lui. Mais était-il donc possible que Dieu n'abrégeât pas ce temps d'épreuves, en leur ouvrant un de ces paradis qui se trouvent encore sur la terre ? Andrée en avait déjà le pressentiment, le rêve. Elle se sentit ranimée dans sa foi, soutenue dans sa lutte, assurée d'un bon heur prochain. Sans analyser les battements de son cœur, sans même interroger cet innocent espoir qui n'eût eu que lui répondre elle se sentit rasséréné ; elle eut la générosité inspiration de vouloir rasséréner Carmen.

Cependant, au lendemain de l'enlèvement d'Yvetot, pendant les premiers jours de sa captivité, de nouveaux soupçons, l'instinct de la vérité s'étaient éveillés, avaient grandi dans son âme. Mais l'adroite Espagnole lui avait tant et si bien répété qu'elle était également victime, non pas complice des projets du commandeur, que sa confiante compagne avait dû finir par la croire.

—Là bas,—disait Carmen,—j'ai été comme vous surprise pendant mon sommeil. Ici je suis prisonnière comme vous. Peut être eussé-je pu m'affranchir de cette captivité, de toutes ces traverses, mais je les ai acceptées sans murmurer, mais je les endure avec joie par amitié, par dévouement pour vous !

Andrée, attendrie déjà, hésitait encore.

Carmen mit à nu son bras, et, donnant une interprétation mensongère à certaines cicatrices qui ne provenaient, en réalité que de la morsure du chien Ravageot.

—Ingrate !—s'écria t elle,—ne voyez vous donc pas que j'ai tenté de vous défendre, et que j'en porte encore les marques !

Ce mouvement dramatique n'avait pas manqué son effet. Andrée, la bonne Andrée, s'était sentie toute honteuse de sa défiance, et, pour se la faire pardonner, n'avait rien trouvé de mieux que de mettre un baiser sur la trompeuse cicatrice que lui montrait Carmen.

Nonobstant, un certain refroidissement s'en suivit entre les deux prisonnières. C'est une délicate fleur que l'amitié, la plus légère atteinte suffit pour la flétrir, et jamais elle ne retrouve sa perfection première. Le cœur d'Andrée subissait cette influence contre laquelle il luttait en vain ; celui de Carmen avait la pudeur du remords.

Mais le siége survint, qui les rapprocha de nouveau. Lorsque le bruit de la canonnade ébranlait autour d'elles les murailles de la vicomterie, lorsque André, tout éperdue, se jetait à genoux et priait pour Raoul, Carmen lui disait :

—N'ai je pas un frère aussi qui combat en ce moment ! Je l'aime et tremble pour lui, comme vous pour le vôtre !

Et les deux jeunes filles, également émues, priaient ensemble, en se serrant l'une contre l'autre et s'embrassant qu'on les eût prises pour deux statues taillées dans un même bloc de marbre.

Souvent le commandeur se présentait, répétant à la fillette de Villare.

—Consentez à devenir ma femme, et la ville recouvrerait l'instant l'autorité royale... et, tout combat cessant, plus de danger de blessure ou de mort pour votre frère......

Andrée répondait invariablement :

—Raoul ne me le pardonnerait pas...... jamais !

Le commandeur se retirait avec un geste de colère, et Carmen hasardait alors, mais avec une extrême prudence, quelques observations dans le genre de celle ci :

—Il vous aime réellement...... Votre influence en ferait un digne gentilhomme...... Ce serait la paix...... Raoul lui-même se réfléchirait que c'est consentement ...... Raoul réfléchirait que vous alliez à l'une des premières maisons de France.

Un regard d'indignation était d'ordinaire la seule réponse d'Andrée. Carmen, craignant d'aller trop loin, s'éloignait aussitôt.

Bien qu'elle se vantât de partager volontairement la prison de son amie, l'Espagnole jouissait cependant d'une certaine liberté, que justifiait d'ailleurs la présence du capitaine Artinez parmi les défenseurs de la place assiégée.

Andrée, qui s'était parfois étonnée des jours surtout où lui revenaient ses soupçons. Elle dit alors à Carmen :

—Mais pourquoi donc vous retient-on prisonnière ici ? ...... pourquoi donc, à Yvetot, m'a-t-on pas enlevée seule ?

Mais l'Espagnole avait d'avance sa réponse toute prête :

—La bas, j'ai voulu crier, vous défendre ; ici, on redoute que je travaille à votre délivrance... et je n'y manquerais pas, si j'étais libre !

De ces fallacieuses protestations résultait une recrudescence dans cette intermittente amitié. Elle se ranima cependant, et dans toute sa sincérité chez le cœur d'Andrée, lorsque celle-ci remarqua le dépérissement, l'étrange lividité, la morbide pâleur de sa compagne.

Arriva la rencontre de Jacques, puis celle de Raoul.

Carmen avait su réprimer la colère s'enflamment dans son cœur, le cri de vengeance arrivant jusqu'à ses lèvres.

Mais cette dernière épreuve, ce dernier effort l'avait anéantie, l'avait tuée.

Lorsqu'elle rentra, son visage était tellement livide, un tel désespoir éclatait dans son regard, qu'elle n'avait plus rien d'humain, qu'elle, eût semblé un spectre, le spectre d'Hermione ou de lady Macbeth.

—Grand Dieu !—s'écria Andrée,—mais qu'avez-vous donc, Carmen, alors que moi je me sens si heureuse !

Et la douce enfant l'accabla de caresses qui, pour la malheureuse fille de l'Espagnole ne furent qu'un surcroît de tortures pour l'invisible ulcère de sa jalousie.

Le lendemain, à la suite de l'attaque du bastion des Vases, Carmen était un instant sortie pour avoir des nouvelles du combat.

Elle apprit tout à la fois, et que le capitaine Artinez venait d'être tué sur la brèche, et que Raoul était blessé grièvement, prisonnier, la, tout près d'Andrée, tout près de sa rivale.

A son retour, l'altération de ses traits frappa davantage encore.

Andrée renouvela ses caresses et ses questions de la veille.

Cette fois, du moins, Carmen avait un prétexte à ses larmes.

—Vous avez encore votre frère,—répondit-elle,—et moi j'ai perdu le mien.

—Andrée plaignit Carmen, mais ne put se défendre de protester contre le mot dont elle venait de se servir.

—Mon frère ! Mais, comme moi maintenant, vous savez que Raoul n'est pas mon frère.

Et c'était un saisissant contraste que le groupe formé par ces deux jeunes filles, l'une fraîche et souriante sous sa blonde chevelure que dorait un rayon du soleil, l'autre blême comme la mort et sombre comme la nuit.

Vers le soir, le commandeur fit appeler Carmen.

Il y eut entre eux un entretien secret, dont nul ne put rien entendre, sinon quelques éclats de voix, attestant une discussion des plus passionnées.

Puis, lorsque la porte se rouvrit, ces derniers mots de l'Espagnole :

—Ce sera l'éternel obstacle entre elle et lui... J'obéirai !

Elle passa une nuit épouvantable, tantôt en proie à des insomnies énervantes, tantôt à de fiévreux cauchemars. Un dernier combat se livrait en elle. Son âme était tourmentée, disputée par le génie du bien et par le génie du mal. Enfin, ce dernier l'emporta.

—Aujourd'hui,—se dit-elle vers l'aube naissante,—ils seront séparés à jamais. Qu'elle meure s'il le faut, mais qu'il ne soit à personne autre qu'à moi.

Elle se leva, soutenue par une sauvage énergie, implacable comme la fatalité.

Quelques instants plus tard, Andrée vint la rejoindre.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 21 mars.

La pluie a quelque peu interrompu les opérations sur la levée, mais il s'est vendu 3750 balles de coton ; et la plus grande partie des ventes ayant eu lieu pour l'étranger, nous devons nous attendre à une augmentation de Sterling et de France.

L'état annuel de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont M. Chas. Briggs est président, est considéré comme très favorable dans les cercles financiers.

L'or a ouvert à 126 à 126 1/4, et, après avoir été fort peu recherché, a clos aux mêmes taux contre 126 1/2 hier soir. L'absence de nouvelles plus récentes de New-York a arrêté la demande. Les transactions embrassent $10,000 à 125 3/4 ; $2,000 en petite monnaie, au même taux ; deux lots de $5,000 et $15,000 à 126 ; $5,000 à 126 1/4, $4,500 (1,500 et 3,000) à 126 1/2. Les courtiers ont donné 125 à 125 1/4 des petites sommes qui leur étaient apportées. Il n'y a pas eu de demande d'argent ; les cours sont entièrement nominaux.

Le change étranger a ouvert un peu plus ferme et les bonnes traites clear se sont vendues, de bonne heure, à 135 1/2, mais le marché n'a point tardé à perdre sa fermeté ; avant midi, les traites No 1 passaient à 135 à 135 1/8 et, plus tard, les acheteurs obtenaient un nouvel avantage. — Les ventes de sterling embrassent 500 livres de bon clear à 134 ; 1600 No 1 à 134 1/2 ; 11,000 (3000 et 8000) de première classe à 135 ; 3000 à 135 1/8 ; 2000, en deux sommes, à 135 1/2 ; 3000 à —— ; une petite traite d'un banquier à 136 1/2 ; 3000 à 106 1/8 pour de l'or.—Il s'est vendu 300,000 france en change commercial No 1, à 4.25 à 4.26 1/4 ; 175,000 (50,000 et 125,000) à 4.25 ; 200.000 de première classe à 4.22 1/2.—Le sterling peut être coté à 132 à 133 les traites connaissements ; 134 les bonnes clear et 134 1/2 à 135 le No 1 à première classe ; le change commercial sur France à 4.25 à 4.22 1/2 le No 1 à première classe.

Le change américain n'a guère varié.—Les banques ont refusé de tirer sur New York à moins de 3/8 d'escompte. Les transactions du dehors embrassent $130,000 ($20,000 et $110,000 en plusieurs sommes à une banque) à vue, sur New York, à 1/2 pour cent d'escompte, $10,000 à 9/16 et 35,000 à — ; $40,000 à un jour de vue, en deux montants égaux, à 5/8 ; $10,000 à trente jours de vue, et une forte somme à trente jours de date à 1 1/2 ; $15,000 à soixante jours de vue à 3 1/2.

Les ventes d'actions annoncées sont : 19 actions de la banque de la Nouvelle-Orléans à $33.50 ; 50 ditto à $34 ; 50 ditto à $34 50 et 106 du chemin de fer des Opelousas à $5.50. Les ventes d'actions de la compagnie des chemins de fer de la ville, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, s'élèvent à 50 et ont eu lieu à $131 à $132.50.—Les bons de la ville sont cotés à 90 à 91 les consolidés et 80 à 82 1/2 les émissions en faveur des chemins de fer, suivant les coupons.

Les billets de banque sont restés fermes et quelques-uns d'entre eux ont rapporté davantage. Il s'est vendu $15,000 de la banque de la Louisiane à 60 cents et $3,500 à 61 ; $2,500 de la banque de l'Union à 75 ; $700 de la banque des Marchands à 85.—Nous cotons maintenant les billets de la banque de la Louisiane à 55 à 57 1/2 et 60 à 61 ; ceux de la banque des Marchands à 77 1/2 à 80 et 83 à 85 ; ceux de la banque de la Nlle-Orléans à 88 à 90 et 92 à 93 ; ceux de la banque du Crescent aux mêmes prix et ceux de la banque de l'Union à 90 à 92 et 93 à 95.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 21 mars 1866.

COTON—Le marché a encore été déprécié aujourd'hui, et cette dépréciation est due à la difficulté où l'on est en ce moment de trouver à faire escompter le change étranger à moins de nouvelles baisses dans les taux de ces effets, mais, comme la demande a été plus active, et qu'il y a eu en vente un fort approvisionnement offert aux prix du moment, les taux, quoique marqués par une grande irrégularité, ont acquis un peu plus de fermeté. Le chiffre des transactions s'est élevé à 3750 balles, douze courtiers ayant pris partaux affaires, qui se sont, en majeure partie, faites pour l'exportation à l'étranger. Il serait difficile de donner des cotes définies, mais les chiffres qui suivent se rapprochent le plus du gros des transactions rapportées : ordinary 30 à 31 cts, good ordinary 33 à 34, low middling 35 à 37, middling 39 à 40, strict middling — à 43. Les ventes ont embrassé de good ordinary acheté à un prix aussi bas que 31 c. du strict low middling à 35½ et 35¾, du middling à 40 et du très strictement middling à 42 cts. Nous avons entendu dire qu'on avait vendu du strict low middling à 37 et 37½ cts, et nous savons que les chiffres les plus élevés ont été offerts pour du good ordinary et du low middling, mais que ces offres ont été repoussées.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	83239
Reçu aujourd'hui		2315
" précédemment		599223
		601547
		684786
Expédié aujourd'hui	317	
" précédemment	499002	
		499319
Stock en mains à bord de navires non expédié		185467

SUCRE ET MELASSE—Il y a en mains un bel approvisionnement de sucre de la Louisiane, mais il n'y a que peu ou point de mélasse. Le marché est dans un calme plat, il se fait à peine des demandes, et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 20 boucauts de sucre jaune clarifié à 15¼ cts la livre et à 12 barils de mélasse fermentée à 62½ cts le gallon. La mélasse de Cuba, en boucauts, se vend en détail à 47½ à 50 cts le gallon et l'article en baril commandé à peu près 5 cts de plus le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le mauvais temps a interrompu, aujourd'hui, le cours des opérations au dehors. Le maïs et la farine ont été, cependant en bonne demande, et presque tout le maïs qui était à vendre a été acheté à des prix qui accusent une hausse de 2 cts le boisseau. Les prix de la farine sont fermes et ont une tendance à la hausse. L'avoine, le son et le foin sont rares et en demande. Les provisions abondent, mais sont extrêmement calmes et dépréciées.

FARINE—Est en bonne demande locale et les prix en sont fermes. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2000 barils dont 100 fine à $7, good fine $7 75 low superfine $8 25, superfine $8 50, low extra $9 50, $9 87½, $10 50 et $10 75, fair extra $11 37½, good extra $11 75, extra de choix $13 et 13 25 le baril.

MAIS—En demande active et presque tout ce qui était en vente a été acheté aujourd'hui à des prix qui montrent une hausse de 2 cts le boisseau, les ventes ayant eu lieu à 95 cts pour le blanc et 80 cts pour le boisseau de mélangé.

AVOINE—Les approvisionnements d'avoine sont faibles. Bonne demande et vente à des prix pleins. Environ 1000 sacs vendus à 60 cts le boisseau.

SON—Les approvisionnements de son ne suffisent pas à la demande ; les ventes se sont bornées à 350 sacs à $1 30 les cent livres.

FOIN—Est en bonne demande et des prix plus pleins ont été obtenus. Les ventes ont embrassé 194 balles de bon foin de l'Ouest à $25, 50 et 800 à $29 le tonneau.

PORC—Pas de demande de lots ronds. Le mess se vend en petits lots à $29 et en détail $29 50 le baril.

SAINDOUX—Il n'y a pas de demandes de lots ronds et les ventes ne se font que par petits lots à 19 cents pour le prime en tierçons et 21 à 21½ cts en barillets.

BACON—Pas de changement. Les épaules se vendent en manière de détail à 13½ cts la livre, les plats côtes ribbed à 18 cts, les plats côtes déroses à 19 cts, les jambons au naturel 22 à 23 et les jambons couverts et curés au sucre à 24 à 25 cts la livre.

VIANDE VERTE—Il règne un calme extrême sur le marché aux viandes. Il ne s'y fait aucune demande. Les épaules vertes sont tenues en premières mains au prix réduit de 12 cts la livre. Les épaules se vendent en détail à raison de 14 cts et les jambons côtés 15 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de choix est rare et en bonne demande mais le commun est négligé. L'approvisionnement de fromage est faible et l'article est en demande. Le beurre du Nord se vend 45 à 50 cts, celui de l'Ouest 30 à 40 cts, fromage du Nord et de l'Ouest 23 à 24 cts, Dairy anglais 25 à 26 cts.

CHANDELLES—Sont calmes et se vendent en petits lots à 20 cts la livre de short weight et 24 cts les full weight.

HUILE DE CHARBON—Les commerçants font face à la demande à 65 à 70 cts le gallon en barils et 92½ cts à $1 en canes.

WHISKY—Le marché au whisky est calme et il ne se fait que des ventes bornées et en détail à $2 20 à $2 34 le gallon de rectifié. La vente—faite par le commerce régulier—du whisky provenant de la distillation de grains a été presque annulée par le débit de l'article tiré de la mélasse de Cuba. Ce spiritueux se fait actuellement en grande abondance en ville et peut se donner à bien meilleur marché attendu qu'il n'est soumis à aucun impôt.

DIVERS—Les comestibles sont rares : les pommes de terre se vendent $2 80 à $4, les oignons $2 à $4, les pommes $6 à $7 le baril, les haricots $7 à $9, la choucroute $12 à 13 le baril, les œufs $25 à 27 le baril.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Se vend en petits lots aux commerçans à 26 cts la yarde, en balles et les commerçans la vendent en détail à 26¼ cts la yarde, celle en rouleaux et 28 cts pour celle en balles.

CORDE D'EMBALLAGE—Est tenue en premières mains à 15 cts et se vend en détail de 16 à 16½ cts la livre.

CAFÉ—Bonne demande pour la campagne, et les commerçans y font face moyennant 26 à 28 1/2 cts la livre de Rio ordinaire à prime.

FRET—Le fret pour le cabotage est extrêmement calme et les taux en sont nominaux, mais le fret pour l'étranger est plus ferme et un peu plus plein. Les taux sont ½ et par livre de coton sur navires à voiles pour New York et Boston, ½ à ¾ cts sur steamships pour New York, 7/8 cts sur steamer pour Boston, 7/8 d sur steamers pour Liverpool, 9/16 d à 5/8 d sur navires à voiles pour Liverpool et 1¼ à 1 3/8 ct pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 22 mars.

Arrivé, hier—892 moutons.
Vendu—80 bœufs de l'Ouest, 62 bœufs du Texas, 44 cochons et 12 vaches à lait.
A vendre—357 bœufs de l'Ouest, 328 bœufs du Texas, 391 cochons, 2889 moutons, 17 veaux et 110 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net.	14 à	16
do do 2me qualité, par liv. net.	12 à	13
do do 3me qualité, par liv. net.	10 à	12
Bœufs du Texas de choix, par tête	50 à	70
do do 1re qualité, par liv. net.	— à	14
do do 2e qualité, par tête	40 à	50
do do 3me qualité, par tête	15 à	30
do do inférieur, par tête	10 à	15
Cochons de l'Ouest, par liv.	12 à	13
do du pays	9 à	10
do stock, par livre	7 à	8
Moutons de choix, par tête	10 à	12
do en bois, par tête	5 à	8.00
Vaches à lait, de choix, par tête	50 à	120
Veaux, par tête	10 à	14
do de lait, par tête	7 à	12
do d'un an, par tête	7 à	00

ATTENTION.

PAR DRÈCHE—M. D. E. Morphy, encanteur, vendra 345 sacs de drèche, ce matin, à 10 heures, au magasin No 47 de la rue des Magasins.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente des 1488 lots de terre qui seront vendus à l'encan lundi 26 mars 1866, par S. Guinault, encanteur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

La plupart des terrains du Premier District sont situés entre la rue de la Commune et le Canal Neuf, commençant de l'Hôpital de la Marine et s'étendant sur l'Avenue Hagan. Toute cette section de terre est à l'abri des inondations et exempte de cocos et convient admirablement aux jardiniers, aux laitiers et surtout aux personnes qui désirent placer avantageusement un petit capital augmentant sans cesse et triplant de valeur.

Les acquéreurs auront le privilége de prendre la quantité de terrain qui leur conviendra même par lots entier s'il le désirent.

Les conditions sont très avantageuses : Un cinquième comptant et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans au billets portant six pour cent d'intérêt de date et hypothèque. 22 mars—5

PREAMBULE ET RESOLUTIONS.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1866.

A une réunion des MAITRES-PEINTRES, tenue ce soir, le préambule et les résolutions qui suivent, ont été adoptés à l'unanimité :

Les maîtres-peintres de cette ville, voulant être justes envers le public, les ouvriers-peintres et eux-mêmes, se sont réunis ce soir pour délibérer sur la détermination prise par les ouvriers en grève.

Attendu que, depuis plusieurs mois, diverses demandes d'augmentation de gages ont été faites par les ouvriers, et que les patrons y ont cordialement accédé ;

Attendu qu'il n'y a pas de preuves que Huit Heures de travail soient reconnues aux Etats-Unis comme la mesure d'une journée de travail ;

Attendu que les patrons n'ont pas reçu signification préalable de cette demande d'augmentation de gages, et qu'ils ont conséquemment conclu des marchés sur la base des anciens prix, ladite demande, constituant un accroissement de 20 pour cent sur le prix du travail, est imprudente, déraisonnable et injuste ; il est conséquemment résolu que :

1o—Dix heures constitueront une journée de travail jusqu'à ce que la règle des huit heures devienne générale aux Etats-Unis.

2o—Ce préambule et ces résolutions seront publiés dans le "Times" de la N. O., le "Picayune", "l'Abeille" (partie française), la "Gazette Allemande, le "Southern" et le "True Delta".

Les soussignés ont brossé de peintres aux termes indiqués par les résolutions ci-dessus :—

John Breen, 142 rue Girod,
E. Lynch, 149 rue St-Charles,
Lesseur & Patterson, 104 rue Tchoupitoulas,
Breen & Carroll, 146 rue du Camp,
Thos. E. Suter, 12 Place Commercial,
John S. Bradley, 115 rue Lafayette,
Bull & Rae, 279 rue du Camp,
M. Hyland, 468 rue du Camp,
Reid & Milbank, encoignure Camp et Magazin,
Jno. Nutter, 338 rue du Camp,
H. A. Harding, 190 rue Girod,
Jas. O'Hara, 119 rue Carondelet,
Pothoff & Knight, 80 rue du Camp.

N. B. Une réunion des maîtres-peintres aura lieu au No 104 rue Tchoupitoulas, MARDI SOIR, 27 mars, à 6 heures. Tous les maîtres-peintres sont invités à y assister.

Par ordre du président.
THOS E. SUTER, Secrétaire.

Mariés, par le juge Terrebonne, le 17 du courant, Mlle THERESA BESSON, de Donaldsonville, Lne, à P. M. SPINELLI, de Bagdad, Mexique.

Mariés, lundi 17 mars 1866 (St Joseph), à l'église St-Augustin, à 7 heures du soir, par le révérend abbé Joubert, M. RENÉ PHILIPPE THEARD à MARIE-ANNE-PHILOMENE GOOD, veuve George Sabadini ; tous deux de cette ville.

Décédée, hier soir, à sept heures, à l'âge de trois ans, ELMIRE ELISABETH JEANNIN, fille de M. Pierre Jeannin. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE SOIR, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la rue des Ursulines, entre Johnson et Prieur, où le corps est exposé.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre aura lieu à la cathédrale St-Louis SAMEDI 24 mars, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de YNES GARCIA, épouse de PEDRO ROSELLIO.

Les amis de la famille Garcia et de M. Rosellio sont priés d'y assister. 20mars—3t

Septième Ward.—Troisième District.

JOHNSON UNION DEMOCRATS.

Les membres de ce club se réuniront dans la salle de leurs délibérations, rue Victoire entre Français et Champs-Elysées, CE SOIR (jeudi), à 7 heures et demie du compte sur leur exactitude.

Par ordre du président.
C. B. DUPLESSIS, Secrétaire.

P. S.—Les membres du parti dans les 5ème et 6ème Wards sont invités à la réunion. 20mars—1f

Eglise Evangélique Française.

ENCOIGNURE GASQUET ET LIBERTY, AU REZ-DE CHAUSSÉE

Service religieux chaque dimanche à midi.

Dimanche 25 mars, sermon de préparation à la Sainte-Cène, qui sera administrée le 1er avril, jour de Pâques.

Les parents qui désirent préparer leurs enfants pour leur 1re Communion, peuvent s'adresser au Pasteur avant ou après le service : le nouveau cours commencera le 2 avril. 21 mars—3

Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

AVIS.

MESSIEURS les sociétaires qui ont reçu des convocations comme Directeurs du bal que la société doit donner le 5 mai prochain, sont priés de se trouver, vendredi 23 courant, à 7 heures du soir, à l'Asile, et ils sont priés d'être ponctuels.
Nlle Orléans, 21 mars 1866.
22 mars—2 O. BOUÉ, Secrétaire.

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

La R. L. St-André No. 6, travaillant le rite écossais Anc. et accepté, prévient, qu'elle se réunira le 22 courant, dans son local ordinaire, à l'élévation au 3° D. de M. plusieurs commissaires.

Les FF. de la juridiction sont fraternellement invités à y assister.
22 mars—1 F. L. REMY, Sec.

AVIS SPECIAL.

Le steamer HARLAN, arrivé de Philadelphie, est en déchargement au pied de la rue Julie. Avis est donné aux consignataires de venir payer le fret du bureau de l'agent et de recevoir leurs marchandises, sinon les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. C. HARRIS,
21mars— Au coin des rues Camp et Commune.

DEMANDE D'EMPLOYÉS.

UN COMMIS pouvant se charger de la correspondance de la tenue des livres et aussi de servir dans un magasin. Il est indispensable de parler l'anglais et le français.

De plus, UN COMMIS de ventes, intelligent et actif, parlant l'anglais et le français.

Les meilleures recommandations seront exigées.

S'adresser par lettre, à la Poste, boîte privée No 112 (Lock Box).
Nlle Orléans, 22 mars 1866.

Société Portugaise de Bienfaisance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

LES dignitaires et les membres de cette Société sont priés de se réunir, dans leur salle, Chaussée du Bayou, JEUDI PROCHAIN, 22 mars, à six heures du soir. La plus grande exactitude est requise.
Par ordre du président.
P. M. CANTON, Secrétaire.
Nouvelle Orléans, 20 mars 1866. 21 mars—2

CHAMPAGNE.

En débarquement du S. C. Winthrop, du Havre—
300 paniers ROYAL HUNTER, en bouteilles
50 do BLACK SEAL.
50 do IMPERIAL.
A vendre par OSCAR BERCIER & C.
12mars—6 42 & 44 Vieille Levée.

BOURGOGNE, BOURGOGNE,

En débarquement du S. C. Winthrop, du Havre—
Caisses de 12 bouteilles NUITS, CHAMBERTIN, VOLNAY, BEAUNE.
Caisses de 24 demi-bouteilles [illegible]
[illegible] grandes et demi-bouteilles CHABLIS, de la célèbre marque de DRUEFRERES
A vendre par OSCAR BERCIER & C.
[illegible] 42 & 44 Vieille Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues Camp et Gravier.
DOUZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président.
L. P. ROUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit devant moi, ce 19 mars 1866.
EDOUARD MEUNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de [illegible] pour cent sur le montant net participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats de [illegible] à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés, le deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs dûment certifiés ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carrière,	Henry J. Vose,
George A. Fosdick,	Jas. Jackson,
Mason Fischer,	E. Marquez,
R. Bragier,	Alfred Duhonde,
E. Cramer,	Chs. Weisbaar,
Charles Lafitte,	A. Lecourt,
John S. Maunsel,	Frank Williams,
P. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny,	John Thornhill,
A. R. Montgomery,	W. A. Violett,
A. Frerichs,	D. Piaggio,
A. P. Nobion,	Hugh M. Donald,
Geo. W. Dunbar,	Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer,	Wm. M. Pinckard,
George W. Hynson,	Henry H. Bryan,
	S. L. Wooldridge.

22 mars—1m cons

Sociedade Portugueza de Beneficencia.

ASSEMBLEA GERALE EXTRAORDINARIA.

Os senhores officiaes e membros de esta sociedade se reunirao no local, caminho do Bayou, entre as ruas St Claude e Treme, quinta feira manha 22 del corrente, as 6 horas da tarde.

A melhor pontualidade es necessaria para decidir assuntos importantes.
Nova-Orléans, 20 de março 1866.
Por ordem do presidente.
21mars—2f P. M. CANTON, Secretario.

BUREAU DE POSTE.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
20 mars 1866.

UN état de marchand de journaux, au Bureau de Poste de cette ville, sera vendu au plus haut enchérisseur, pour un an, à partir du 1er avril prochain. Le maître de poste recevra des propositions cachetées jusqu'à mardi, 27 du courant, à trois heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau particulier du maître de poste, ou l'on verra un plan de la place que doit occuper l'adjudicataire.
R. W. TALIAFERRO,
21 mars—au 27 Maître de Poste.

AU PUBLIC.

ETANT sur le point de m'absenter, je prie les personnes à qui je dois, de même que celles qui me doivent, de se présenter, dans les quinze jours, à mon magasin, pour opérer un règlement. Je me rends en Europe pour renouveler mon fonds de bijouterie fine, et j'offre les articles dont il se compose actuellement à 20 pour cent de réduction.

Je profite de l'occasion pour remercier mes clients et le public en général, du généreux patronage qu'ils m'ont constamment accordé, et pour lequel je les prie d'agréer l'expression de ma très vive gratitude.

M. J. B. Decanges, à qui j'ai donné ma procuration dans ce pays, en a une procuration.

Je me chargerai de toutes les commissions qu'on voudra me donner pour la France et l'Italie.
P. N. RIVERA,
21mars—16t à l'angle des rues Royale et St-Pierre.

EXHIBITION D'UN CASTOR.

ON peut voir exposé, rue des Remparts, No 128, encoignure Toulouse, un castor qui a été tué cestjours derniers à la tête du vieux Bassin.

Ce curieux animal a été empaillé avec soin par M. Miller, en la possession duquel il se trouve, et qu'on exhibera tous les jours au café de Théophile, coin des Remparts et Toulouse. Prix d'entrée, 25 cents. 17mars—2f

A VENDRE,

UNE machine à vapeur, de la force de six chevaux, ainsi que tous les accessoires, servant actuellement à l'exploitation de la FABRIQUE DE CAISSES, située rue Marigny No 118.

S'adresser sur les lieux ou au café de Théophile, encoignure Levée et Dumaine. 21mars—2 PP

ANTOINE DUBUC,
Sacristain de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,
Bureau No 20, PLACE ST ANTOINE

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité sus-dite, s'occupe de l'entreprise des enterrements et services funèbres, informe ses amis, ainsi que ceux de M. JEAN BONNOT, qu'il a intéressé dans l'entreprise sus-dite, qu'ils tiennent un magasin tout ce qui concerne les funérailles en général.

ANTOINE DUBUC......................JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,
Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste Anne, entre Chartres et Royale,
—Et établi depuis plus de vingt-cinq ans—
Dépôt de cercueils métalliques, et bois de toutes sortes admirablement garnis ; et aussi cercueils métalliques "de forme carré, king," de la fabrique de Crane, Breed & Co, de Cincinnati, richement ornés et garnis de magnifiques montures argentées d'un fini parfait et supérieur, et incomparable comme construction. On y trouve aussi grands et petits corbillards, voitures, ainsi que tout ce qui, en général, concerne les enterrements.

—Etablissement—
41..........RUE STE-ANNE..........41
Janvier—5m, 2fps. M. J. 2

Demande de commis.

ON a besoin dans un bureau, d'un COMMIS qui parle l'anglais et le français. S'adresser par lettre, aux initiales G. H., au bureau de l'Abeille. 21 mars—3

IMPORTATION DIRECTE.

LES soussignés recevant régulièrement par chaque steamer de Liverpool et des marchandises européennes, offrent en vente à des prix réduits, un magnifique assortiment d'articles de saison, comprenant grenadines, barèges, organdis, percales, jaconats, chemises de toile, demi-toile et coton, ombrelles, parapluies, cotonnades, linons, bonneterie, parfumerie &c.
MARTIN ALDIGÉ & Co.
42, rue Royale au 1er.
P. J. MARTIN.
Maison de commission
77, rue du Faubourg St-Martin, Paris. 20mars—15t

Graites, Graites, Graites.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de GRAITES ou DEVANTURES DE CHEMINÉES, de diverses grandeurs, et de dessins assortis, à vendre à des prix réduits.

Je me charge aussi de la pose des graites dans toutes les parties de la ville. B. NAUTRÉ,
18 mars—5 No 283 rue de Chartres.

St-AMAND & St-CYR,
57.........rue Bourbon.........57

ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nlle-Orléans qu'ils viennent de recevoir de Paris et offrent en vente à des prix très variés un magnifique assortiment ... pendant la saison printanière. Leurs prix seront des plus modérés ; leur assortiment comprend en partie un grand choix de tissus pour robes, tels que—
Grenadines soie unies, rayées et brochées,
Grenadines laine brodées soie,
Barèges et mousselines,
Lenos à carreaux et à raies,
Organdis et jaconats imprimés,
Percales et indiennes françaises,
Mousselines suisses brodées couleur,
Poil de chèvre à pois,
Batistes et toiles imprimées,
Assortiment complet de toilerie, bonneterie,
d'étoffes pour deuil, d'étoffes blanches,
telles que
Jaconas, percales, nansous, mull-mull,
Mousselines suisses, bobinet pour moustiquaires,
Châles dentelle, Lama et Cambrai,
Indiennes, cotons blancs et écrus des meilleures marques,

Ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop long à mentionner.
19mars—1m St-AMAND & St-CYR,
57 rue Bourbon.

FROMAGES, ABSINTHE, DAMES-JEANNES.

2000 dames-jeannes françaises de 5, 3, 2 et 1 gallons
100 caisses absinthe suisse E. Pernod
100 meules fromage Tête de Maure
100 meules fromage de Gruyère J. L. Martin
Attendu prochainement du Havre, à vendre et à livrer par ANT. LANATA,
19mars—4 No 11 rue Jefferson.

MARRONS! MARRONS! &C

20 barils marrons de Savoie frais choix
100 balles amandes Languedoc coque tendre.
100 balles noix de Grenoble
100 caisses asperges et mais du Brésil [illegible]
[illegible] ANT. LANATA,
19mars—4 No 11 rue Jefferson.

Grande vente continuée.

MANTEAUX, MANTEAUX, MANTEAUX,
SOIERIES, SOIERIES, SOIERIES,
—ET—
ARTICLES DE FANTAISIE !!!
Au magasin de
Jas. Ryback.

LA GRANDE VENTE DE CLOTURE se continuera cette semaine, à une réduction de
30 pour cent
sur les prix antérieurs
JAS. RYBACK,
18mars—6 RUE DU CANAL, No 149.

Divers ! Divers ! Divers !

50 boîtes de épaules vertes,
25 do do plats de côtes fumés,
25 do do do désossés,
30 tierçons jambons fumés au sucre
50 do graisse de choix
100 barils de do
200 barils porc mess,
50 do huile de charbon
50 do do Pour lubricateur.
50 do whisky vieux Bourbon
100 do do [illegible]
[illegible]
A vendre par J. B. VANHORN,
Nos 66, 68, 70 & 72, rue des Magasins,
encoignure Poydras.
18mars—6

AVIS.

LA société existant sous les raisons de TURCOTTE & BLANCAND, est dissoute [illegible] par l'expiration de l'acte de société. M. J. Turcotte est seul chargé de la liquidation de l'ancienne maison, et M. [illegible] ...
Nlle Orléans, 16 mars 1866.
J. TURCOTTE.
G. P. BLANCAND.
A. PEPIN.

VENTE D'UNE CONFISERIE
POUR CAUSE DE DEPART

LE soussigné offre à vendre sa confiserie bien assortie et comprenant tous les articles pour la fabrication et un stock considérable de dragées et bonbons ...
A. ROUGEAUX, Confiseur.
21 mars—6 Enc des rues Royale et Française, 2me Dist.

En gros et en détail.

217,500 CIGARES DE LA HAVANE.
IMPORTÉS RÉCEMMENT.

COMPRENANT les marques et les meilleures qualités de Partagas, Londres Bremen et Conchas, Figaro, Flor Fina, Operas de la Gueda et des Regalias Walter Scott, Meridiana, Sultan ...

Egalement un grand stock de cigarettes de la Havane, des marques Honradez, Figaro, Cabañas, Meridiana, ... Conchas ... et tabacs de la Havane, première classe.

A vendre, à des prix modérés, par FERNANDEZ & VILLA,
6mars—1m 3ps Au coin des rues Douane et Royale.

AVIS.

Nlle Orléans, 21 février 1866.

JE soussigné donne avis au public que j'ai assumé la gestion de mes propres affaires depuis mon retour à la Nouvelle-Orléans, et que toutes procurations que j'aurais pu donner ... sont par le présent révoquées.
20fév—3m... L. A. BELLANGER.

Importation directe de Paris.

200 LIVRES chocolat de Menier
Caisses d'huile de foie de morue de Hogg à ...
Flacons
500 barils quinquina Laroche, ferrugineux et iode.
1000 flacons dragées de Santonine.
500 barils purgatif et vomitif de Le Roy.
500 barils sirop anti-dartreux.
300 flacons sirop de Raifort iodé de Dorvault.
300 boîtes pilules de Debout.
36 douzaines eau de mélisse des Carmes.
25 flacons phosphate de fer de Leras.
50 boîtes pastilles de Vichy.
200 flacons pâte de Regnauld.
100 douzaines huile et pommade philocome et savons extra-fins de la Société Hygiénique.

Ainsi que tous les autres médicaments patentés français nouvellement reçus.
A vendre à des prix très modérés, à la pharmacie LOUIS CASTEL,
15mars—1m,PP au coin des rues Douane et Bourbon.

AVIS.

LE soussigné quittant la ville pour quelques mois pour cause de santé, prie les personnes qui lui ont laissé des montres pour être raccommodées, de vouloir bien les retirer d'ici au 1er d'avril prochain. Il prie également ceux qui lui doivent ainsi que ceux à qui il pourrait devoir, de venir régler leurs comptes.

Il profite de cette occasion pour recommander M. H. Henry Joliesaint, qui travaille pour lui depuis longtemps et dont il a toujours été très satisfait. M. H. Joliesaint se charge de toute espèce d'ouvrage d'horlogerie à la même place, rue Bourbon No 147.
1er mars—1m L. WANGLER.

Grocerie en gros et en détail.

N. QUIAZZARO et G. B. ENSELMI, rue de la Levée No 65 entre St Philippe et Dumaine, ont constamment en main un grand assortiment de Vins, Eaux de vie et Liqueurs, Huile, Vermicelli, Macaroni, et généralement tous les produits d'Italie. Aussi un grand assortiment de Riz Creole, qu'ils vendent au plus bas prix du marché. 10mars—1m

Une bonne occasion.

A VENDRE :

LE BEL ETABLISSEMENT DE CONFISERIE connu sous le nom de Confiserie de l'Opéra, avec toutes ses installations, son magnifique stock et ses deux jolis salons meublés. S'adresser de suite sur les lieux, à JULES HIMBERT,
21mars—6 encoignure Toulouse et Bourbon.

EN débarquement du navire Robert C. Winthrop, venu du Havre—
500 demi-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
50 caisses absinthe suisse, Ed. Pernod No 1
20 do kirsch do do
16 do 1000 boîtes champignons, Paris,
3 do truffes en 1/2 et 1/4 de bottes.
A vendre par HENRY VALLETON & CO
21 mars—6 Nos 27, 29 et 31, rue Bienville.

Marchandises sèches
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Au magasin de
L. ETERNOD,
Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier,
No 315.

AFIN de liquider mon stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de magasin, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui veulent profiter du BON MARCHÉ, à partir du 13 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches telles que
INDIENNES de saison à 15 cents la yarde,
COTON blanc 4/4 valant 45 cents, à 30 cents ;
BAREGE broché à 20 cents ;
TOILES à draps 10/4, 11/4 et 12/4,
Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SECHES EN GENERAL. Le magasin, tenu par M. Eternod dans la rue de Chartres, No 315, sera transporté par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. La succursale restera au coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD,
MANUEL GRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866.

CHAUSSURES.
BLANCAND & GUITET,
No 40 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
MARCHANDS EN GROS
De Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.
9 mars—1m

CIGARES DE LA HAVANE.
— EN DOUANE —

20,000 Cigares de la Havane, Media Regalia, Bravos et Cilindrados, de différentes marques, en douane, à vendre par BORNIO FRERES,
16 mars—15 rue Gravier No77.

BOUGIES DE L'ETOILE.

1,500 caisses, grandeurs assorties.
A vendre par J. AVET,
Aux Magasins bleus,
16 mars—1m Coin Bienville et Vieille Levée.

SAINDOUX PRESSÉ.

CONSTAMMENT en main et à vendre par J. AVET,
Aux Magasins bleus
16 mars—1m Coin Bienville et Vieille Levée.

MANUFACTURE
DE
PARFUMERIE ET SAVON
DE TOILETTE.
RUE CHARTRES, NO. 163

Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir :
75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE odeurs et couleurs variées, depuis 30 cents la douz. jusqu'à $4.
30 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $14 la douz.
30 modèles EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $6.
50 différents modèles d'HUILES parfumées,
75 do do d'EXTRAITS d'odeurs variées,
Aussi tous les articles de parfumerie,
—TELS QUE—
Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Blanc de Lys, &c, &c.
et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi un vaste assortiment de Démêloirs buffle, Bros à dents, &c.
2Mev—1mPP A. DOUSSAN & JACQUIER.

STEVENS & SEYMOUR,
Importateurs et Marchands
DE
PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.,
96 et 98.... RUE DE LA COMMUNE.... 96 et 98
(vis-à-vis le City Hall)
Maison établie en 1838.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en la qualité des articles suivants dans le gros et grossie par chaque arrivage

PAPIERS.

P... IMPRESSION de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses
A ÉCRIRE—anglais français et américain,
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres,
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.

—Grand choix comprenant—
1000 douzaines SPELLERS de Webster,
1000 do READERS de M. Guffey,
Aussi—ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES &c.

Aussi importation directe de
COUTELLERIE,
FUSILS,
PISTOLETS,
CAPSULES,
CORDES DE VIOLON,
HAMEÇONS ET LIGNES,
PEIGNES, BROSSES AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE

Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, aussi bas prix que qui que ce soit à New-York.
STEVENS & SEYMOUR.

A VENDRE.

QUATRE ou cinq mille bouteilles assorties,
Plusieurs fourneaux,
Batteries de cuisine
Outre une grande quantité d'articles trop longs à énumérer à vendre aux plus bas prix au coin des Nos 76 et 82 rue Ste-Anne. 18mars—1w

N. SOULÉ.................A. COPPENS

SOULE & COPPENS,
A. COPPENS, Encanteur et Estimateur J.
91......RUE ROYALE......91
Entre Conti et St Louis.
5mars—1m

AVIS.

MME VEUVE LEON MAYER prévient les personnes qui ont confié des bijoux ou montres à réparer à M. Leon Mayer, son défunt mari, de venir les retirer dans un délai de [illegible] ...
VVE LEON MAYER.
17mars—10t

LEON PIERRE,
27......Rue des Petites Ecuries......27
COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR.
A PARIS.
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements chez
LEON PIERRE & Co.
17mars—3m 112 rue de Chartres.

MALARD & TOOKER,
10.......RUE DE CHARTRES.......10

Nous avons actuellement en magasin et à frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ que nous offrons de vendre aux marchands de la campagne, aux plus bas prix.
Un bel assortiment d'HABILLEMENTS consistant pour cela
PANTALONS ET SACS en coutil et en toile,
SACS alpaca coutil diverses qualités,
PANTALONS, de coutil pour habitations,
HABILLEMENTS [illegible] pour habitations,
CHEMISES qualités assorties
Un assortiment complet de LINGERIE,
Les acheteurs trouveront leur intérêt à visiter ... 4 mars—1m

THOMAS C. PAYAN,
Marchand de confections en gros et au détail,
No 73, RUE DU CANAL,
Entre Camp et Magazine.

Vient d'ajouter à son ancien stock, l'assortiment le plus complet et le plus varié de

MARCHANDISES SÈCHES.

Il offre en vente à ses nombreux amis et clients en gros seulement et AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ
INDIENNES,
JACONATS,
COTONS BLANCS,
do ECRUS,
DENIMS,
STRIPES,
COUTILS A MATELAS,
COTONNADES,
BRINS ET BOBINETS,
MOUSSELINES,
GRENADINES,
BAREGES,

Et tous les articles récemment achetés par lui A LA BAISSE sur les marchés du Nord, d'Angleterre, de France et d'Allemagne.

THOMAS C. PAYAN sollicite respectueusement des acheteurs une visite dans son vaste établissement avant de se décider à traiter partout ailleurs.
13 mars—1m

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 25 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.

Grand stock de marchandises de printemps.

HAGGERTY FRERES,
133.........RUE DU CANAL.........133

Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SECHES de saison qu'on ait jamais importé dans cette ville et qui se compose de
Baréges anglais,
Grenadines, Tissus,
Châles, Mozambiques,
Organdis, Jaconats,
Linons fil, Toile d'Irlande,
Nappes,
Damas fil, draps ; toile 12/4 à draps,
Bobinets, 12/4.
Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.

Nous attendons à une baisse prochaine dans les marchandises étrangères et du pays, nous vendrons, pour réduire notre stock entier, au plus bas prix que le prix coûtant.
2mars—1m HAGGERTY FRERES.

PHARMACIE NOUVELLE.
OSCAR ROBIN,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
68.........RUE ROYALE.........68
Et à l'angle des rues Ste-Anne et Villeré,

Vient de faire l'ouverture d'un grand envoi de médicaments, drogues, articles pharmaceutiques, tant de l'étranger que du pays, qu'il vendra aux détaillants et aux particuliers aux plus bas prix du marché. Tous ces articles sont FRAIS et PURS ; pleine garantie sera donnée sous ce rapport. M. Robin tient également matériaux pour peintures, huiles, articles de teinture, brosses à peindre, etc., et un beau choix de PARFUMERIE française et américaine, peignes, brosses, etc. etc. 3 mars—1m PP

1866 . PRINTEMPS . 1866

W. DAUPHIN,
66.........RUE DE LA DOUANE.........66
IMPORTATEUR DE
ARTICLES DE MODE,
ARTICLES EN PAILLE
ET
VARIÉTÉS.
15mars—1m PP

THOMAS C. PAYAN,
MARCHAND DE CONFECTIONS
en gros et en détail
ET IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES SECHES,
étrangères et américaines,
73..........rue du Canal..........73
15mars—1m entre Camp et Magazine.

CANDIDATURES.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
CHARLES M. BRADFORD, sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
ADOLPHE DUPRÉ Jr, sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 20 mars—1m

Première Cour de District.
M. NORBERT TREPAGNIER est candidat pour la place de GREFFIER de la Première Cour de District sujet à la décision du parti démocrate national. 18mars—1f

S. P. DE LABARRE est candidat pour la place de Greffier de la Deuxième Cour de District devant la convention du parti national démocrate, pour l'élection qui aura lieu le lundi 7 mai. 22mars—1m

GREFFIER DE LA 3me COUR DE DISTRICT.
Les amis de J. V. GOURDAIN l'annoncent comme candidat pour la place de greffier de la Troisième Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national. 17mars—1m

PAUL E. LARESCHE, candidat pour Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale. 15mars—1m

R. D. HUBBARD, candidat pour Greffier de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale. 15mars—1m

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. D. C. BYERLY est candidat pour la place de GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale. 15 mars—1m

F. A. LUMINAIS,
Candidat pour GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 17 mars—1m

Greffier de la Troisième Cour du District.
M. CHARLES ARROYO est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District. Il se soumettra à la décision de la Convention Démocratique Nationale. 13 mars—t. l. j.

J. O. CHALON,
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 18mars—1m

RICHARD C. BOND.
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 14mars—1m

GEORGE W. WHITE.
Candidat pour GREFFIER de la Cinquième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 15mars—1m

POUR LA RÉÉLECTION,
JOSEPH G. BAUM,
Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District. 20mars—1m

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. GASPARD JAMES comme candidat pour la place de GREFFIER de la Sixième Cour de District, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. 20mars—1m

Le CAPITAINE J. J. LANE est annoncé par ses amis, comme candidat à la place de Greffier de la Sixième Cour de District, sujet à la Convention Démocratique. 18mars—

Greffier de la Sixième Cour de District.
J. E. BEL sera soutenu devant la Convention Démocratique Nationale pour la place de Greffier de la Sixième Cour de District.
16mars—1m BEAUCOUP DE VOTANS.

MM. les Editeurs.
Le nom de M. A. R. BACON sera présenté à la Convention Démocratique de paroisse comme celui d'un candidat favorable pour le poste de greffier de la Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans aux élections du mai prochain. 11 mars—1m

CORONER.
MM. l'Editeurs.
Veuillez annoncer le Dr. Charles Delery comme candidat à la place de CORONER pour la paroisse d'Orléans sujet à la décision de la convention démocratique nationale. L'élection aura lieu le premier lundi de mai prochain. 11mars—1f

POUR CORONER.
Dr. A. CHASTANT—sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale. 20 mars—1m

POUR CORONER.
Le Dr. JAMES BURNS sera soutenu par ses honorables amis, pour la place de coroner de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.
DR. F. R. ALPUENTE.
Sujet à la nomination du parti démocratique national. 18mars—

DEBALLAGE. DEBALLAGE.
Deux-Cent-Cinquante (250) Caisses
MARCHANDISES SECHES
POUR LE PRINTEMPS.
Comprenant un assortiment choisi pour le marché de la ville et de la campagne, pour être vendu
Au plus, bas prix du Marché.
AUSSI, CENT (100) CARTONS RUBANS ASSORTIS
C. JAUBERT & CO.
4 mars—1m No 30 rue de Chartres.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Marchands, No 16 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 1 mars 1866.—Avis est donné qu'une élection de onze directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi 2 avril prochain de 10 heures A. M. à 1 heure P. M.
15mars—15 P. FOURCHY, Secrétaire.

A LOUER.

DEUX grandes pièces au rez-de-chaussée, donnant sur la rue, convenables pour bureaux. No 6 rue du Marché, entre Royale et Chartres. 18mars—1f

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a acheté [illegible] ... à Paris, rue Lamartine No 24. Il se tient à la disposition des personnes qui voudraient des renseignements ... rue de Chartres ... jusqu'au 15 avril prochain, époque de son départ pour l'Europe.
16 mars—1m

Liquidation Positive.

A dater du premier mars prochain jusqu'au premier mai suivant, je vendrai tout le contenu de mon magasin (consistant en bijoux, montres, &c. &c.) Je demanderai pour prix la valeur de ces objets en or, et je recevrai en paiement (au pair) les billets ayant cours de sorte que les prix se trouveront ainsi réduits de quarante pour cent.

Toutes les personnes qui m'ont remis des montres ou des bijoux pour être réparés, sont priées de les reprendre avant le premier du mois de mai prochain.

Ceux à qui je puis devoir, ainsi que ceux qui me doivent, sont priés de passer à mon magasin, rue Royale 129, avant le premier du mois de mai prochain, pour régler leurs comptes.
26fév—1mPP LOUIS MUH.

GRANDE REDUCTION.

Marchandises sèches offertes
MARCHANDISES SECHES ;
A PRIX REDUITS,
PAR
C. A. BARRIERE & BRO.,
EN LIQUIDATION.
136...........rue du Canal...........136

A partir du 5 courant, nous offrirons tout notre stock de marchandises à des prix au-dessous du cours.

Tout ce qui ne sera pas vendu le 1er d'avril, sera vendu à l'encan, notre maison devant être dissoute définitivement. Nous invitons les négociants de la ville et de la campagne, les planteurs, et tous ceux qui ont besoin de marchandises de venir examiner notre assortiment, qui est immense et qui se compose principalement d'articles récemment importés par nous-mêmes.
6mars—1m C. A. BARRIERE & BRO.

Café torréfié concassé d'après le nouveau procédé de V. E. SARRAZIN.

LE soussigné invite les familles, les propriétaires de bateaux, d'hôtels et de restaurants, de venir faire l'essai de son café torréfié concassé qu'il vend à des prix très modérés. Il a également un grand choix de comestibles fins de France, de thés, vins, liqueurs assortis, etc.
14mars—1m V. E. SARRAZIN.
No 90, Chartres, coin Conti.

AVIS

A messieurs les Habitants et pêcheurs.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèles qu'il vient d'ouvrir son magasin d'épervier et de seines en fil de chanvre ou de coton, de toutes dimensions, à mailles ordinaires et très fines pour chevrettes. On trouvera les commandes pour seines de dimensions plus grandes qu'ordinaires, depuis 10 pieds de chute, lesquelles seront faites à court délai.
Dépôt, passage de la Bourse No 19, entre Conti et Saint-Louis. A. THEAE.

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement du steamer Mexico, et la goëlette Salvador, arrivés de la Havane—
150,000 CIGARES de marques et formes assorties.
75,000 paquets à cigarettes, La Honradez.
A vendre par E. TROISGROS,
46 et 37, rue Douane,
22fév—1m.P.P. entre Chartres et Vieille Levée.

LA VILLE DE PARIS.

AU 1er septembre prochain le nouveau magasin de modes et de nouveautés LA VILLE DE PARIS, sous la direction de la maison D. H. Holmes, sera transféré de son local provisoire, rue de Chartres No 42, au nouveau magasin en construction, dans le bâtiment en construction rue Bourbon, entre Canal et Douane.

Des dames pour le magasin et des ouvrières pour les ateliers de modes, de robes et de confections, peuvent s'adresser de l'occupation pour le 1er septembre en s'adressant rue de Chartres.
5mars—1m V. FROIDENAUX Gérant.

HOTEL PRADAT
A VENDRE OU A LOUER

Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT.
S'adresser à
EUG. C. PRADAT, No 103 rue Poydras,
ou à JNO. B. PRADAT,
5mars—1m No 378 rue Dryades.

AU PUBLIC.

SACHANT que ma Marque de CIGARES, El Cinto, de Cuba, a été contrefaite par certains importateurs de cigares à la Nlle Orléans, je fais savoir aux marchands et aux consommateurs que mon seul agent et importateur de cette marque à la Nlle-Orléans est M. D. JOSE DOMINGO, rue du Canal, No 44.
Havane, 10 février 1866. JAIME CODINA
2 mars—1m

Avis aux Contribuables.

LES Contribuables du Troisième District sont prévenus que la taxe d'Etat sur les propriétés, pour 1865, est due et qu'ils éviteront des frais en s'acquittant sans retard.
C. B. LANG,
Percepteur des taxes d'Etat,
Bureau Rue de l'Esplanade, No 8

CHANGEMENT DE MAGASIN.

A. DREZ
A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au
No. 62 rue Royale.
Son nouveau stock venant d'arriver et attendu, sera vendu à prix modérés. 11mars—1m